



Commune d'Attignat-Oncin

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 juin 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15 dont 14 en fonction.

Le 3 juin 2025, à 21h15, le Conseil Municipal d'Attignat-Oncin s'est réuni à la mairie, suite à la convocation de M. le Maire, envoyée le 27 mai 2025.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Thomas ILBERT, Maire :

Nom - Prénom	Qualité	Présence	Pouvoir à
ILBERT Thomas	Maire	Présent	
JALLAMION Rachel	1ère adjointe	Excusée	Thomas ILBERT
RUBIER Eric	2 ^{ème} adjoint	Présent	
STOPPIGLIA Laurence	3 ^{ème} adjointe	Présente	
BALMAIN Chantal	Conseillère	Présente	
BELLON Florian	Conseiller	Présent	
FEMIA Elisabeth	Conseillère	Présente	
FERON Florence	Conseillère	Excusée	Laurence STOPPIGLIA
GARNIER Nicolas	Conseiller	Excusé	
LENOEL Catherine	Conseillère	Excusée	Éric RUBIER
PICHON-MARTIN Philippe	Conseiller	Présent	
SCHROBILTGEN Thierry	Conseiller	Présent	
VIAL Sylvain	Conseiller	Excusé	
VOISIN Stéphanie	Conseillère	Excusée	

Ordre du jour :

- Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil,
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance,
- Remplacement des véhicules de la commune,
- Raccordement assainissement mairie et réaménagement du parc,
- Suppression d'emplois et MAJ du tableau des emplois,
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Laurence STOPPIGLIA en tant que secrétaire de séance.

1. Liste des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

Le Conseil municipal a pris acte des décisions dont la liste est jointe au présent PV.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

3. Délibération n°19/2025 : Remplacement des véhicules de la commune :

Le véhicule du modèle « Kangoo » de la Commune nécessite des travaux chiffrés à 4168,12 € TTC, comprenant notamment le remplacement de la pompe à injection, pour valider le contrôle technique cette année. Le véhicule du modèle « Trafic » est également un véhicule vieillissant. Il est par conséquent proposé de vendre le Kangoo et le Trafic ainsi que de les remplacer par un véhicule plus récent et polyvalent qui répondent aux besoins de la commune.

Un véhicule répondant à ces critères a pu être trouvé. Il s'agit d'un véhicule de la marque TOYOTA, du modèle Hilux, de 2004, diesel, avec 171200 kms. Le prix a été négocié à 15000 euros. Le vendeur, Monsieur Henri LECOEVRE, est un particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition du véhicule Hilux susmentionné au prix de 15 000 € ;
- Approuve la vente des véhicules Kangoo et Trafic ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

4. Délibération n°20/2025 : Raccordement assainissement de la mairie et réaménagement du parc :

Dans le cadre des raccordements au réseau d'assainissement collectif des bâtiments communaux, celui de la mairie soulève la question de conserver ou de supprimer les pompes de relevage de l'installation existante. Le dernier cas permettrait des économies de fonctionnement et de remplacements ultérieurs, mais nécessite des travaux plus onéreux (10 327.60€ HT contre 3 262.60€ HT). Dans le cadre de ces travaux, il convient également de relier les sanitaires publics (2 622.60€ HT). Se pose également la question de réaménager l'ancien jardin du Mont-Grêle alors que le mur de soutènement en pierres se désagrège (3 030€ HT). Ces travaux ont été chiffrés par l'entreprise MCTP Offredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux susmentionnés et les devis associés ;
- Programme le raccordement des sanitaires publics et le réaménagement du parc en 2025 pour un montant total de 5 652,60 € HT ;

- Programme le raccordement de la mairie en 2026 avec l'option comportant la suppression des pompes de relevage pour un montant total de 10 327,60 € HT.

5. Délibération n°21/2025 : Suppression d'emplois et mise à jour du tableau des emplois :

Compte tenu des différents changements opérés dans les services communaux (fermeture de l'école du Gué-des-Planches, modifications de postes, évolution de carrière), il convient de supprimer les emplois qui sont au nombre de cinq et qui ne répondent plus aux besoins de la Commune :

- Emploi de grade Adjoint technique territorial, créé le 12 décembre 2017 ;
- Emploi de grade Adjoint technique territorial, créé le 07 août 1987 ;
- Emploi de grade Adjoint d'animation, créé le 02 septembre 2014 ;
- Emploi de grade Adjoint d'animation principal 2^e classe, créé le 21 juin 2024 ;
- Emploi de grade ATSEM 2^e classe, créé le 03 novembre 1995.

Ce projet de délibération a été soumis pour avis au CST le 18 mars 2025.

Le tableau des emplois est ainsi mis à jour et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la suppression des cinq postes et la mise à jour du tableau des emplois ci-joint qui en résulte.

6. Questions diverses :

- Recommandations de l'ARS concernant le canyoning :

L'ARS a organisé une réunion et adressé un courrier aux deux Communes concernées par le canyoning (La Bridoire + Attignat-Oncin). La fréquentation du canyoning est d'environ 10 000 personnes par an et 5 cas de leptospirose ont été recensés en 2024.

Les recommandations de l'ARS sont donc de maintenir la pratique mais avec différentes réserves, portant notamment sur :

- Limiter l'accès à l'eau des animaux,
- Ne pas faire de pratique du canyoning après un épisode pluvieux.

- Projet de stèle commémorative de la guerre d'Algérie :

L'ancien comité local FNACA avait sollicité la création d'une stèle commémorative de la Guerre d'Algérie avant sa dissolution. Après étude de différentes propositions, il est plutôt envisagé l'apposition d'une plaque sur le monument aux morts. La Commune porterait le projet, avec participation financière de la Région AURA et des comités locaux.

Perspective de la rentrée scolaire 2025 :

Les effectifs scolaires pour la rentrée 2025 devraient être proches de ceux de 2024. Une ouverture de classe n'est pas à l'ordre du jour. Les classes seront donc relativement chargées. En conséquence, le temps d'ATSEM supplémentaire accordé depuis l'année dernière sera maintenu et le recrutement d'un apprenti est envisagé.

- Prochaine réunion du conseil : Le mardi 08 juillet 2025

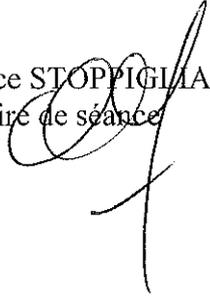
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h00.

Extraits des délibérations transmis à M. le Préfet de la Savoie le 10 juin 2025.

Liste des délibérations affichée le 10 juin 2025.

Procès-verbal arrêté en séance du 08 juillet 2025.

Laurence STOPPIGLIA,
Secrétaire de séance



Thomas ILBERT,
Maire d'Attignat-Oncin





Commune d'Attignat-Oncin

Annexe au PV de la séance du Conseil municipal du 03 juin 2025

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de la délégation qui lui a été accordée le 02 juin 2020, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

A – Décision de virement de crédits

Il a été procédé à un virement de crédits à hauteur de 5 000 € du compte D2116/93 au compte D2182/58.

B – Autorisations d'urbanisme

2 déclarations préalables n'ont pas fait l'objet d'opposition :
DP 0730222505001 – 408 route du Chef-lieu – construction d'une cabane de jardin
DP 0730222505007 – 238 route du Village – réfection de toiture

Vu pour être annexé au procès-verbal de la séance du 03 juin 2025

La secrétaire de séance,
Laurence STOPPIGLIA

Le Maire,
Thomas ILBERT



